

TROUBLES PARAPHILIQUES, TROUBLES PÉDOPHILES, PEDOCRIMINALITÉ

Troubles paraphiliques, troubles pédophiles, pédocriminalité : comprendre et distinguer

La confusion fréquente entre troubles paraphiliques, pédophilie et pédocriminalité nuit à la compréhension du phénomène et à l'efficacité des réponses publiques à apporter. D'un point de vue médical et juridique, ces notions renvoient pourtant à des réalités distinctes.

Les troubles paraphiliques désignent, en psychiatrie (DSM-5-TR), des intérêts sexuels persistants et intenses qui sortent des normes et constituent un trouble dès lors qu'ils entraînent une souffrance, une altération du fonctionnement ou impliquent autrui sans consentement. Autrement dit, toutes les paraphilies ne sont pas pathologiques ni illégales.

Le trouble pédophilique correspond, lui, à une attirance sexuelle durable envers des enfants. Il s'agit d'un diagnostic psychiatrique strict, posé selon des critères précis (durée, intensité, retentissement, passage à l'acte ou risque). Il s'agit d'un terme médical, qui ne préjuge pas d'un passage à l'acte. Le trouble relève alors du champ du soin, non du pénal. La plupart des personnes concernées sont d'ailleurs dites « abstinentes », c'est-à-dire qu'elles ne porteront jamais atteinte à un mineur.

La pédocriminalité, enfin, relève exclusivement du droit pénal. Elle désigne les actes sexuels effectivement commis sur des mineurs (agressions, viols, exploitation), indépendamment de l'existence ou non d'un trouble psychiatrique. Seul 40% des pédocriminels souffrent d'un trouble pédophilique (Blanchard et al., 2001 ; Seto, 2001 ; Schmid et al., 2013, cités par le CRIAVS).

Comme le rappelle le Dr Albardier, une part importante de ces actes s'inscrit dans des logiques de violence, de domination ou de contexte, et non dans une attirance sexuelle structurée envers les enfants.

Cette distinction est fondamentale pour éviter deux écueils : pathologiser systématiquement des comportements criminels, ou à l'inverse criminaliser des personnes qui n'ont commis aucun acte mais nécessitent un accompagnement.

Dans cette perspective, les dispositifs comme le numéro STOP (0 806 23 10 63), porté par les Centres de Ressource pour les Intervenants Auprès des Violences Sexuelles (CRIAVS), jouent un rôle clé. Ils permettent à des personnes en difficulté avec leurs attirances de consulter anonymement et avant tout passage à l'acte.

Concernant la “castration chimique”, le terme lui-même est source de confusion. Il s'agit en réalité de traitements médicamenteux inhibiteurs de la libido.

Plusieurs éléments doivent être rappelés :

- Ces traitements constituent un outil parmi d'autres dans la prise en charge globale mais sont inefficaces lorsque les actes relèvent principalement de dynamiques de violence ou de domination.
- Ils s'inscrivent dans une prise en charge globale incluant psychothérapie, accompagnement social et suivi judiciaire.
- Ils peuvent être prescrits dans un cadre judiciaire (injonction de soins), mais aussi de manière volontaire, en dehors de toute condamnation.

Au-delà des outils thérapeutiques, **la prévention repose aussi, et surtout, sur des déterminants sociaux et culturels.** Les violences sexuelles sur les enfants s'inscrivent dans des rapports de pouvoir et de domination. **Travailler sur l'éducation, la prévention des violences, et les représentations sociales constituent des axes essentiels**, en complément des réponses judiciaires et médicales, d'autant que, **dans la majorité des cas, les auteurs d'actes pédocriminels ne souffrent d'aucun trouble psychiatrique pédophilique.**

© <https://www.ghu-paris.fr/fr/actualites/troubles-paraphiliques-troubles-pedophiles-pedocriminalite-comprendre-et-distinguer>